

**INFORMATIONS GENERALES**

\*

**ANNEE SCOLAIRE 2010 / 2011****CONDITIONS FINANCIERES**

**La Contribution à la scolarité** permet dans un établissement privé sous contrat d'équilibrer le budget général. Il s'agit du complément indispensable aux financements assurés par le contrat avec le ministère et les subventions des collectivités locales.

(Gestion des bâtiments scolaires, achats de matériels et fournitures scientifiques, sportives, scolaires, d'animation culturelle et religieuse, de correspondance et d'assurance)

En BTS Aménagement Paysager la contribution prend en compte également les livres et les déplacements pédagogiques collectifs (journée ou ½ journée) pour les études de situations spécifiques sur le terrain.

*En aucune manière l'inscription dans notre établissement ne peut être liée aux ressources financières.*

A la demande, un rendez-vous avec le directeur permettra toujours de rechercher une solution d'aménagement prenant en compte la situation individuelle.

➤ **Pour toute Annulation après une inscription : Le montant versé à l'inscription (acompte) ne sera pas restitué**, sauf sur demande et dans des situations très exceptionnelles (raisons de santé ....)

**PAIEMENT**

- **Le Prélèvement mensuel** est recommandé :

En début de mois, de Octobre à Mai, prélèvement de 1/8 du montant total de la facture annuelle.

**TARIFS de l'Année scolaire 2010/2011**

(Adaptation possible selon le planning définitif)

Classes	CONTRIBUTION à la scolarité			Demi-pension	Pension complète
	Acompte à l'inscription	A la rentrée	Forfait Pédagogique 8 mensualités	8 mensualités de	8 mensualités de
BTS 1	300,00	300,00	50	115	Accès exceptionnel aux BTS

- **facture à la rentrée scolaire :**

- **Edition de la deuxième facture** globale annuelle, environ 3 semaines après la rentrée.

**Pour INFO :** Simulation de Bourse : [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr)

- **Tarifs des services restauration**

➤ Repas régulier : 4,40€ (déduction à partir de 6 jours consécutifs d'absence) / Repas occasionnel : 5,50€

➤ **Changements de régime et arrêt de scolarité (à l'initiative de l'élève)**

➤ La Contribution des familles est due intégralement, la facturation correspondra au nombre de repas pris

**SANTE ET ASSURANCES**

*A la rentrée une information est assurée par l'établissement sur le régime de sécurité sociale et les mutuelles*

**TRANSPORTS CONSEIL GENERAL 64**

TEL : 05 59 403 660

- Transports assurés par le « CONSEIL GENERAL 64 »

- accès possible selon les lignes [www.cg64.fr/missions/transports.html](http://www.cg64.fr/missions/transports.html)

**LOGEMENT /**

- [www.crous-bordeaux.fr/](http://www.crous-bordeaux.fr/)

- Des logements étudiants dans le parc privé et des logements CROUS sont disponibles sur la côte Basque (1/2 H en transport individuel ou collectif)

- Des logements sont proposés sur Hasparren (consulter le site du lycée)

- Exceptionnellement une admission à l'internat du lycée peut être étudiée (accès fermé le weekend)